

ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX

AU 30 JUIN 2026



اوتو هول
Auto Hall

BILAN ACTIF du 01/01/2026 au 30/06/2026

ACTIF (En dirhams)	EXERCICE			
	Brut	AMORT & PROV	Net	EXERCICE PRÉCÉDENT Net
IMMOBILISATIONS EN NON VALEURS (A)	30 261 631,95	14 103 129,57	16 158 502,38	11 558 169,08
*Frais préliminaires				
*Charges à répartir sur plusieurs exercices	30 261 631,95	14 103 129,57	16 158 502,38	11 558 169,08
*Primes de remboursement des obligations				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)	2 800 000,00	2 240 000,00	560 000,00	1 120 000,00
*Immobilisations en recherche et développement	2 800 000,00	2 240 000,00	560 000,00	1 120 000,00
*Brevets, marques, droits et valeurs similaires				
*Fonds commercial				
*Autres immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)	572 122 313,80	272 347 824,87	299 774 488,93	330 088 942,11
*Terrains	67 349 877,95		67 349 877,95	83 678 465,95
*Constructions	251 156 258,68	136 235 658,37	114 920 600,31	130 073 022,45
*Installations techniques, matériel et outillage	61 742 912,18	49 821 316,24	11 921 595,94	13 011 768,47
*Matériel de transport	101 043 993,95	33 751 091,59	67 292 902,36	63 750 180,86
*Mobilier, matériel de bureau	73 793 418,20	52 539 758,67	21 253 659,53	24 022 114,67
*Autres immobilisations corporelles				
*Immobilisations corporelles en cours	17 035 852,84		17 035 852,84	15 553 389,71
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (D)	1 739 195 105,00	12 000 000,00	1 727 195 105,00	1 505 960 105,00
*Prêts immobilisés	317 215,00		317 215,00	
*Autres créances financières				317 215,00
*Titres de participation	1 738 877 890,00	12 000 000,00	1 726 877 890,00	1 505 642 890,00
*Autres titres immobilisés				
ÉCARTS DE CONVERSION, ACTIF (E)				
*Diminution des créances immobilisées				
*Augmentation des dettes de financement				
TOTAL I (A + B + C + D + E)	2 344 379 050,75	300 690 954,44	2 043 688 096,31	1 848 727 216,19
STOCKS (F)	226 883 847,79	22 344 743,61	204 539 104,18	269 312 537,30
*Marchandises	218 856 319,84	20 716 069,77	198 140 250,07	264 059 998,65
*Matières et fournitures consommables				
*Produits en cours	8 027 527,95	1 628 673,84	6 398 854,11	5 252 538,65
*Produits intermédiaires et produits résiduels				
*Produits finis				
CRÉANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G)	2 142 109 888,25	60 535 620,51	2 081 574 267,74	1 983 208 715,43
*Fournis, débiteurs, avances et acomptes	211 003 434,54		211 003 434,54	179 578 386,38
*Clients et comptes rattachés	760 960 406,25	60 535 620,51	700 424 785,74	630 251 425,32
*Personnel	2 076 736,78		2 076 736,78	1 481 214,47
*État	64 639 683,07		64 639 683,07	41 480 288,66
*Comptes associés et sociétés du groupe	1 078 855 396,10		1 078 855 396,10	1 129 018 570,82
*Autres débiteurs				
*Comptes de régularisation Actif	24 574 231,51		24 574 231,51	1 398 829,78
TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT (H)				
ÉCARTS DE CONVERSION, ACTIF (I) (éléments circulants)				61,83
TOTAL II (F + G + H + I)	2 368 993 736,04	82 880 364,12	2 286 113 371,92	2 252 521 314,56
TRESORERIE, ACTIF				
*Chèques et valeurs à encaisser	351 227,05		351 227,05	485 091,52
*Banques TG et CP	118 011 868,12		118 011 868,12	187 048 029,47
*Caisse, régie d'avance et accreditifs	3 683 309,26		3 683 309,26	2 253 578,15
TOTAL III	122 046 404,43		122 046 404,43	189 786 699,14
TOTAL GÉNÉRAL I + II + III	4 835 419 191,22	383 571 318,56	4 451 847 872,66	4 291 035 229,89

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (Hors taxes)

DÉSIGNATION	OPÉRATIONS		TOTAUX DE L'EXERCICE 3 = 1 + 2	TOTAUX DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT 4
	PROPRE À L'EXERCICE (1)	CONCERNANT LES EXERCICES PRÉCÉDENTS (2)		
I PRODUITS D'EXPLOITATION				
*Ventes de marchandises (en l'état)	2 504 227 872,33		2 504 227 872,33	1 923 997 319,00
*Ventes de biens et services produits	104 731 463,36		104 731 463,36	101 111 527,33
*Chiffre d'affaires	2 608 959 335,69		2 608 959 335,69	2 025 108 846,33
*Variation de stocks de produits (+ ou -) (I)				
*Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même				
*Subventions d'exploitation				
*Autres produits d'exploitation	1 154 400,00		1 154 400,00	1 142 400,00
*Reprises d'exploitation, transfert de charges	1 988 901,37		1 988 901,37	1 288 496,47
TOTAL I	2 612 102 637,06		2 612 102 637,06	2 027 539 742,80
II CHARGES D'EXPLOITATION				
*Achats revendus (2) de marchandises	2 217 961 933,21	199 871,32	2 218 161 804,53	1 696 657 786,58
*Achats consommés (2) de matières et fournitures	21 023 587,56	57 172,06	21 080 759,62	16 750 858,42
*Autres charges externes	112 831 696,99	107 183,66	112 938 880,65	121 940 920,30
*Impôts et taxes	21 738 486,10	35 978,00	21 774 464,10	7 005 158,41
*Charges de personnel	120 456 837,99		120 456 837,99	102 477 282,64
*Autres charges d'exploitation	2 494 999,99		2 494 999,99	2 494 999,98
*Dotations d'exploitation	30 437 004,99		30 437 004,99	26 387 642,00
TOTAL II	2 526 944 546,83	400 205,04	2 527 344 751,87	1 973 714 648,33
III RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	85 158 090,23	-400 205,04	84 757 885,19	53 825 094,47
IV PRODUITS FINANCIERS				
*Produits des titres de participation et autres titres immobilisés	52 304 566,46		52 304 566,46	21 520 000,00
*Gains de change				18 106,25
*Intérêts et autres produits financiers	25 871 470,64		25 871 470,64	28 109 396,60
*Reprises financières, transferts de charges	61,83		61,83	
TOTAL IV	78 176 098,93		78 176 098,93	49 647 502,85
V CHARGES FINANCIÈRES				
*Charges d'intérêts	45 164 835,88		45 164 835,88	39 219 254,38
*Pertes de change	11 581,80		11 581,80	
*Autres charges financières				
*Dotations financières	12 000 000,00		12 000 000,00	
TOTAL V	57 176 417,68		57 176 417,68	39 219 254,38
VI RÉSULTAT FINANCIER (IV - V)	20 999 681,25		20 999 681,25	10 428 248,47
VII RÉSULTAT COURANT (III + VI)	106 157 771,48	-400 205,04	105 757 566,44	64 253 342,94
VIII PRODUITS NON COURANTS				
*Produits des cessions d'immobilisations	198 232 253,57		198 232 253,57	12 558 083,52
*Autres produits non courants	1 077 345,09		1 077 345,09	1 853 823,40
*Reprises sur subventions d'investissements				
*Reprises non courantes, transferts de charges				
TOTAL VIII	199 309 598,66		199 309 598,66	14 411 906,92
IX CHARGES NON COURANTES				
*Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées	54 431 533,30		54 431 533,30	12 075 175,44
*Subventions accordées				
*Autres charges non courantes	8 278 007,18		8 278 007,18	5 094 554,44
*Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions				
TOTAL IX	62 709 540,48		62 709 540,48	17 169 729,88
X RÉSULTAT NON COURANT (VIII - IX)	136 600 058,18		136 600 058,18	-2 757 822,96
XI RÉSULTAT AVANT IMPÔTS (VII + X)	242 757 829,66	-400 205,04	242 357 624,62	61 495 519,98
XII IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS	28 544 708,00	0,00	28 544 708,00	20 805 498,00
XIII RÉSULTAT NET (XI - XII)	214 213 121,66	-400 205,04	213 812 916,62	40 690 021,98
XIV TOTAL DES PRODUITS (I + IV + VIII)	2 889 588 334,65		2 889 588 334,65	2 091 599 152,57
XV TOTAL DES CHARGES (II + V + IX + XIII)	2 675 375 212,99	400 205,04	2 675 775 418,03	2 050 909 130,59
XVI RÉSULTAT NET (TOTAL DES PRODUITS - TOTAL DES CHARGES)	214 213 121,66	-400 205,04	213 812 916,62	40 690 021,98

BILAN PASSIF du 01/01/2026 au 30/06/2026

PASSIF (En dirhams)	EXERCICE	
	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	502 945 280,00	502 945 280,00
Moins, actionnaires, capital souscrit non appelé capital appelé		
Prime d'émission, de fusion, d'apport	251 021 566,80	251 021 566,80
Écarts de réévaluation		
Réserve légale	50 294 528,00	50 294 528,00
Autres réserves	596 402 127,57	596 402 127,57
Report à nouveau (2)	158 652 452,49	154 805 162,29
Résultat net en instance d'affectation (2)		
Résultat net de l'exercice	213 812 916,62	104 436 346,20
Résultat avant impôts		
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (A)	1 773 128 871,48	1 659 905 010,86
CAPITAUX PROPRES ASSIMILÉS (B)		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
DETTES DE FINANCEMENT (C)		
Emprunts obligataires		
Autres dettes de financement		
PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES (D)		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
ÉCARTS DE CONVERSION, PASSIF (E)		
Augmentation des créances immobilisées		
Diminution des dettes de financement		
TOTAL I (A + B + C + D + E)	1 773 128 871,48	1 659 905 010,86
DETTES DU PASSIF CIRCULANT (F)		
Fournisseurs et comptes rattachés	894 023 704,79	720 309 217,73
Clients créditeurs, avances et acomptes	30 363 133,74	37 634 743,59
Personnel	2 062 723,62	1 904 825,90
Organismes sociaux	11 544 123,66	10 624 616,00
Etat	50 040 143,74	44 955 179,60
Comptes associés et sociétés du groupe	396 682 327,07	468 133 471,35
Autres créances	4 996 896,82	2 770 092,87
Comptes de régularisation passif	25 902 588,30	91 947 838,60
TOTAL II (F + G + H)	1 415 615 641,74	1 378 279 985,64
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (G)	3 103 359,44	2 848 715,72
ÉCARTS DE CONVERSION, PASSIF (éléments circulants) (H)		1 517,67
TOTAL III (F + G + H)	1 418 719 001,18	1 381 130 219,03
TRESORERIE, PASSIF		
Crédits d'escompte		
Crédits de trésorerie	1 260 000 000,00	1 250 000 000,00
Banques (soldes créditeurs)		
TOTAL IIII	1 260 000 000,00	1 250 000 000,00
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + IIII)	4 451 847 872,66	4 291 035 229,89



4, Rue Maati Jazouli (ex Rue Frio)
Anfa Casablanca
Maroc



Bd Sidi Mohammed Benabdelah
Bâtiment C - Tour Ivoire 3 - 3^{ème} étage
La Marina
Casablanca
Maroc

AUTO HALL S.A.

ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION INTERMEDIAIRE DES COMPTES SOCIAUX AU 30 JUIN 2026

En application des dispositions du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993, tel que modifié et complété, nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de la société Auto Hall S.A. comprenant le bilan et le compte de produits et charges relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2026. Cette situation intermédiaire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant 1.773.128.871,48 MAD dont un bénéfice net de 213.812.916,62 MAD, relève de la responsabilité des organes de gestion de la société Auto Hall S.A.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société Auto Hall S.A. arrêtés au 30 juin 2026, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 28 septembre 2026

Les Commissaires aux Comptes



Adnane FAOUZI
Associé



NOTES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

NOTE 1. DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Le Groupe Auto Hall opère depuis plus d'un siècle dans l'industrie et la commercialisation des matériels roulants au Maroc.

À travers ces filiales, Auto Hall représente les marques suivantes :

- Mitsubishi Fuso qui est la marque leader du secteur des véhicules industriels au Maroc.
- Ford
- Mitsubishi Motors
- Opel
- Case
- New Holland et Amman
- DFSK,
- Gaz
- Fiat, Jeep.

Sociétés	Activité
Auto Hall	Distribution de véhicules industriels de marque Mitsubishi Fuso, de voitures particulières, de véhicules utilitaires légers, de matériel agricole et de matériel industriel et de T.P.
SCAMA	Importation et Commercialisation des véhicules de marque Ford.
Diamond Motors	Importation et Commercialisation des véhicules de marque Mitsubishi.
SOMMA	Importation et Commercialisation de matériel agricole de marque New Holland et divers.
Leader Location LD	Location longue durée de véhicules
Auto Hall.com'	Société de communication
SMAA	Commercialisation de véhicules de marque OPEL
Auto Hall Véhicules Industriel	Assemblage et commercialisation de véhicules industriels
Auto Hall Capital Développement	Fond d'Investissement
SMVN	Importation et Commercialisation des véhicules de marque NISSAN.
AH IMMOBILIER	Gestion immobilière
AFRICA MOTORS	Commercialisation de véhicules de marque DFSK, Gaz et Cherry
Auto Hall Occasion	Commercialisation de véhicules d'occasion
Leader Location LC	Location longue durée de camions
Auto Hall Mobility Services	Assurance

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Date d'arrêté : 30 Juin 2026

Date d'approbation : 24 Septembre 2026

Adresse : Km 5, Route de Rabat, Casablanca - Maroc

NOTE 2. ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS AU COURS DE LA PÉRIODE

Au cours du 1^{er} semestre 2026, le Groupe a procédé au :

- Renforcement de la présence dans le segment des nouvelles Énergies

NOTE 3. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

3.1. Référentiel comptable

En application de l'avis n°5 du Conseil National de la Comptabilité (CNC) du 26/05/2005 et conformément aux dispositions de l'article 6, paragraphe 6.3 de la circulaire n°07/09 du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) du 15 juillet 2009 (AMMC), les états financiers consolidés du Groupe Auto Hall sont préparés en conformité avec les normes comptables internationales adoptées au sein de l'Union Européenne au 31 décembre 2009 et telles que publiées à cette même date. Ces normes sont disponibles sur le site internet de l'Union Européenne à l'adresse :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) et leurs interprétations SIC et IFRIC (Standards Interpretations Committee et International Financial Reporting Interpretations Committee).

Le Groupe a suivi les dernières publications de l'IASB et de l'IFRIC. Parmi ces dernières normes et interprétations publiées mais non encore adoptées (ou en cours d'adoption) par l'Union européenne (UE) au 31 décembre 2009 et pour lesquelles le Groupe Auto Hall n'a pas fait le choix d'une application anticipée :

- IFRS 3 révisée, Regroupements d'entreprises et Amendement IAS 27, États financiers consolidés et individuels. L'application des normes IFRS 3 et IAS 27 révisées est susceptible d'avoir un impact significatif sur les futures opérations de regroupement ou transactions avec les actionnaires minoritaires ;
- Amendements résultant du processus d'améliorations annuelles 2007-2009 (non adoptés par l'Union européenne) ;
- Amendements aux normes IAS 28 et IAS 31 consécutifs à la révision de la norme IFRS 3 ;
- IAS 24 révisée, Parties liées – Informations à fournir sur les transactions avec les parties liées (non adoptée par l'Union européenne) ;
- Amendement IAS 32, Instruments financiers : informations à fournir : classification des droits de souscription en devises ;
- Amendement IAS 39, Instruments financiers : comptabilisation et évaluation : expositions éligibles à la comptabilité de couverture ;
- Amendement IFRS 2, Paiements fondés sur des actions – Comptabilisation des plans dénoués en trésorerie au sein du Groupe (non adopté par l'Union européenne) ;
- Amendement à la norme IFRS 5 résultant du processus d'améliorations annuelles 2006-2008 ;
- IFRIC 17, Distributions en nature aux actionnaires ;
- IFRIC 19, Extinction de passifs financiers au moyen d'instruments de capitaux propres (non endossée par l'Union européenne) ;
- Amendement IFRIC 14, Prépaiement d'une obligation de financement minimum (non adopté par l'Union européenne) ;

Sous réserve de leur adoption définitive par l'Union européenne, ces normes, amendements de normes et interprétations sont d'application obligatoire au 1^{er} juillet 2009 ou ultérieurement, soit à partir du 1^{er} janvier 2010 ou ultérieurement pour le Groupe Auto Hall.

3.2. Principes de consolidation

3.2.1. Périmètres

Les sociétés dans lesquelles le groupe exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Celui-ci est présumé pour les sociétés contrôlées à plus de 50%.

Toutes les sociétés entrant dans le périmètre sont contrôlées exclusivement par le groupe et donc consolidées par intégration globale.

Les sociétés consolidées se détaillent comme suit :

Filiales	% contrôle
SCAMA	100%
SOMMA	100%
SMAA	100%
Diamond Motors	100%
Leader Location LD(LLD)	100%
Auto Hall.com'	100%
Auto Hall Véhicules Industriels	100%
Auto Hall Capital Développement	100%
Auto Hall Immobilier	100%
SMVN	100%
AFRICA MOTORS	100%
Auto Hall Occasion	100%
Leader Location LC (LLC)	100%
Auto Hall Luxury Motors	100%
Société Marocaine de l'Automobile Moderne (SMAM)	100%
FT Mobility	100%
Auto Hall Mobility Services	100%

3.2.2. Retraitements de consolidation

Toutes les transactions intragroupes, ainsi que les actifs et passifs réciproques significatifs entre les sociétés consolidées sont éliminés. Il en est de même pour les résultats internes au Groupe (dividendes, plus-values...).

3.2.3. Date de clôture

Toutes les sociétés du Groupe sont consolidées à partir de comptes semestriels arrêtés au 30 Juin 2026.

3.3. Méthodes d'évaluations

3.3.1. Goodwill

Le goodwill représente la différence entre le coût du regroupement d'entreprise (prix d'acquisition des titres majoré des coûts annexes directement attribuables à l'acquisition) et la part du Groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise à la date de prise de contrôle (sauf si la prise de contrôle est faite par étapes).

Le goodwill n'est pas amortissable. Néanmoins, il a fait l'objet d'un test de perte de valeur à la fin du semestre qui a donné lieu à une dépréciation par la moitié de la valeur constatée.

3.3.2. Immobilisations incorporelles

Elles comprennent des fonds commerciaux et un goodwill non amortissable. La comptabilisation de ces éléments est effectuée au coût historique diminué de la perte de valeur éventuelle estimée à chaque clôture par le management du groupe.

3.3.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au bilan pour leur coût d'acquisition ou de revient, diminué des amortissements et des pertes de valeur éventuellement constatées. Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire, en fonction de la durée de vie estimée des actifs concernés en tenant compte également des valeurs résiduelles pour le cas de véhicules de service.

Il est à noter également que les sociétés du groupe ne disposent pas de frais financiers qui peuvent faire l'objet d'une intégration dans le coût des immobilisations corporelles.

En plus, aucune subvention d'investissement n'a été reçue par le groupe pour l'acquisition d'immobilisations. De ce fait, aucun retraitement n'a été effectué par le groupe pour ce cas.

Les durées de vie retenues sont les suivantes :

Immobilisation	Durée de vie
Constructions (gros œuvres)	30 ans
Aménagements des constructions	3 à 20 ans
Installations techniques, matériel et outillage	2 à 15 ans
Matériel informatique	5 ans
Matériel de transport	4 à 10 ans
Matériel, mobilier de bureau	10 ans

Enfin, le groupe n'a pas opté pour la réévaluation des immobilisations corporelles.

3.3.4. Stocks

Les stocks du groupe sont composés essentiellement du :

1. Stock des véhicules,
2. Stock des camions montés,
3. Stock CKD,
4. Stock pièces de rechange.

a. Valorisation

Les stocks de véhicules et CKD sont évalués au coût d'acquisition.

Les stocks camions sont évalués au coût de production comprenant essentiellement le coût des intrants. En revanche, les stocks de pièces de rechange sont évalués au coût moyen pondéré.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 30 JUIN 2026

اوطو هول
Auto Hall

b. Dépréciation

À la date de chaque clôture, le groupe évalue la valeur recouvrable des stocks et comptabilise éventuellement une dépréciation si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable.

En effet, pour le stock véhicules et camions, la valeur recouvrable tient compte de la valeur du marché et l'évolution des prix des biens après la clôture.

Toutefois, la dépréciation économique des stocks de pièces de rechange tient compte de l'ancienneté des articles en stocks. En effet, les taux de décote appliqués par année d'ancienneté se présentent comme suit :

Année d'ancienneté par rapport à la dernière date d'achat.	Taux de décote appliqué
N et N-1	0%
N - 2	70%
N - 3	80%
N - 4	90%
N-5 et plus	100%

3.3.5. Actifs financiers

Les actifs financiers doivent être classés selon les quatre catégories suivantes :

- Actifs évalués à la juste valeur en résultat : juste valeur avec variations de juste valeur en résultat ;
- Actifs détenus jusqu'à l'échéance : coût amorti, les provisions pour dépréciation éventuelles sont constatées en résultat. Cette catégorie n'est pas utilisée par le Groupe ;
- Prêts et créances : coût amorti, les provisions pour dépréciation éventuelles sont constatées en résultat ;
- Actifs disponibles à la vente : juste valeur avec variations de juste valeur en capitaux propres, ou en résultat pour provisionner une dépréciation objective durable (six mois) ou significative (baisse supérieure à 20%) et dans ce cas toute baisse ultérieure sera portée en résultat tandis que toute hausse ultérieure sera portée en capitaux propres.

*Evaluation des créances clients et actifs financiers non courants

Les créances clients, prêts et autres actifs financiers non courants sont considérés comme des actifs émis par l'entreprise et sont comptabilisés selon la méthode du coût amorti. Ils peuvent, par ailleurs, faire l'objet d'une provision pour dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur.

Une provision pour dépréciation des créances est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction. Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite ou d'une restructuration financière du débiteur ou un défaut de paiement constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance. Le montant de la perte est comptabilisé en dépréciation des comptes de créances et contrepartie d'une dotation pour dépréciation de l'actif circulant.

*Titres de participation

Ils sont constitués essentiellement de titres de participation dans les sociétés non consolidées.

3.3.6. Trésorerie et équivalent de trésorerie

Conformément à la norme IAS 7 « Tableau des flux de trésorerie », la trésorerie et équivalents de trésorerie figurant au bilan, comprend la trésorerie (fonds en caisse et dépôts à vue) ainsi que les équivalents de trésorerie (placements à court terme, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur).

3.3.7. Impôts différés

Le Groupe comptabilise les impôts différés pour l'ensemble des différences temporelles existantes entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et des passifs du bilan, à l'exception des goodwill.

Les taux d'impôt retenus sont ceux votés ou quasi adoptés à la date de clôture de l'exercice en fonction des juridictions fiscales.

Le montant d'impôts différés est déterminé pour chaque entité fiscale.

Les actifs d'impôts relatifs aux différences temporelles et aux reports déficitaires ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable qu'un profit imposable futur déterminé avec suffisamment de précision sera dégagé au niveau de l'entité fiscale.

Les impôts exigibles et/ou différés sont comptabilisés au compte de résultat de la période sauf s'ils sont générés par une transaction ou un événement comptabilisé directement en capitaux propres.

Une entité du Groupe doit compenser les actifs et passifs d'impôt exigible si, et seulement si, cette entité :

- (a) a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés ; et
- (b) a l'intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les actifs et passifs d'impôts différés, quelque soit leur échéance, doivent être compensés lorsqu'ils sont prélevés par la même autorité fiscale et concernent une même entité fiscale qui dispose du droit de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles. Ainsi, chaque entité du Groupe a procédé à la compensation de ses impôts différés actifs et passifs.

3.3.8. Avantages du personnel

Les engagements du Groupe au titre des avantages postérieurs à l'emploi du régime à prestations définies, conformément à la norme IAS 19, sont calculés annuellement par un actuaire indépendant.

Les engagements sont couverts par des provisions inscrites au bilan au fur et à mesure de l'acquisition des droits par les salariés.

Les provisions sont déterminées de la façon suivante :

Méthodes de calcul

La méthode retenue est la méthode rétrospective des unités de crédit projetées. Elle retient comme base de salaire le salaire de fin de carrière et les droits sont calculés à partir de l'ancienneté finale proratisée.

Cette méthode est désignée par la norme comptable I.A.S. n°19.

Le montant auquel conduit l'utilisation de cette méthode correspond à la notion de P.B.O. (Projected Benefit Obligation). La P.B.O. représente la valeur actuelle probable des droits acquis au terme, de façon irrémédiable ou non, évalués en tenant compte des augmentations de salaire jusqu'à l'âge de départ à la retraite, des probabilités de turn-over et de survie.

La formule de l'engagement passé peut se décomposer en quatre termes principaux de la manière suivante :

$$\begin{aligned} \text{Engagement passé} &= \text{Droits acquis par le salarié} \\ &\quad \times \text{Probabilité qu'à l'entreprise de verser ces droits} \\ &\quad \times \text{Actualisation} \\ &\quad \times \text{Majoration charges sociales} \\ \text{Avec :} \\ \text{o Droits acquis} &= \text{Nombre de mois acquis à l'ancienneté finale} \\ &\quad \times \text{Salaire mensuel estimé à fin de carrière} \\ &\quad \times \text{Pourcentage acquis actuel} \\ \text{o Probabilité de verser les droits} &= \text{Probabilité de rester en vie} \times \text{Probabilité de rester dans l'entreprise (non démission)} \\ \text{o Calcul de l'actualisation} &= (1+ \text{taux_d'actualisation})^{\text{Horizon}} \text{ où l'horizon est le temps restant pour atteindre l'âge de la retraite.} \end{aligned}$$

Hypothèses d'évaluation

L'hypothèse retenue pour la rupture du contrat des salariés est celle d'un départ à la retraite à l'initiative du salarié à 60 ans, l'indemnité servie étant alors soumise aux cotisations sociales.

Pour les besoins d'évaluation, les paramètres suivants ont été appliqués :

- Date d'évaluation : 31/12/2025,
- La table de mortalité TD 88-90,
- Un taux de turn-over nul pour l'ensemble des sociétés du groupe.
- Un taux d'actualisation de 3,46%, ce qui correspond au taux des OAT 20 ans au 31/12/2025,
- Une évolution des salaires moyenne de 5%,
- Un taux de charges sociales moyen de 30%,
- Droits : 3 mois au-dessus de 25 ans de présence, 2 mois entre 15 et 25, en dessous 1 mois de salaire indépendamment de la catégorie du salarié.

3.3.9. Contrat de location

Le Groupe Auto Hall dispose, à partir de 2012, de plusieurs contrats de leasing relatifs à l'acquisition de nouveaux locaux et de nouvelles succursales.

Ces contrats ont fait l'objet de retraitements conformément à la norme IFRS 16.

3.4. Liste des normes et interprétations non applicables au Groupe

3.4.1. Liste des principales normes et interprétations non applicables au Groupe au 30 juin 2026

- IFRS 1, Première adoption des normes IFRS
- IFRS 2, Paiement fondé sur des actions
- Amendements aux normes IFRS 1 et IAS 27 relatifs au coût d'un investissement lors de la première adoption des normes IAS/IFRS ;
- IFRS 4, Contrats d'assurance ;
- IFRS 5, Actifs non courants détenus en vue de la vente ;
- IFRS 6, Prospection et évaluation de ressources minérales ;
- IAS 11, Contrats de construction ;
- IAS 20, Comptabilisation des subventions publiques ;
- IAS 21, Effet des variations des cours des monnaies étrangères ;
- IAS 26, Comptabilité et rapports financiers des régimes de retraite ;
- IAS 28, Participations dans des entreprises associées ;
- IAS 29, Information financière dans les économies hyperinflationnistes ;
- IAS 31, Participations dans des coentreprises ;
- IAS 39 et IFRS 7 (révisées), concernant le reclassement de certains actifs financiers évalués à la juste valeur vers la catégorie des actifs mesurés au coût ;
- IAS 40, Immeubles de placement ;
- IAS 41, Agriculture ;
- IFRIC 2, Parts sociales des entités coopératives et instruments similaires ;
- IFRIC 7, Modalités pratiques de retraitement des états financiers selon IAS 29 ;
- IFRIC 8, Champ d'application de la norme IFRS 2 – Paiements fondés sur des actions ;
- IFRIC 9, Réexamen des dérivés incorporés ;
- IFRIC 12, Accords de concession de services ;
- IFRIC 13, Programmes de fidélisation des clients ;
- IFRIC 14, IAS 19 – Limitation d'un actif au titre de prestations définies, obligation de financement minimum et leur interaction ;
- IFRIC 16, Couverture d'un investissement net à l'étranger ;
- IFRIC 18, Transferts d'actifs de la part des clients
- SIC 7, Introduction de l'Euro ;
- IAS 23 révisée « Coûts d'emprunt » ;

3.4.2. Liste des normes appliquées au 30 juin 2026

- Amendement de IAS 1, Présentation des états financiers entrant en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009 : En application de la norme IAS 1 révisée, le « bilan » est désormais appelé « état de la situation financière consolidée » et les changements provenant de transactions avec les propriétaires en leur qualité de propriétaires sont présentés séparément des transactions avec les propriétaires de participations ne donnant pas le contrôle dans le tableau de variation des capitaux propres qui est désormais présenté dans les états de synthèse ;
- Amendements résultant du processus d'améliorations annuelles 2006-2008, à l'exception des amendements relatifs à la norme IFRS 5 ;
- Amendement à la norme IFRS 7, Instruments financiers : informations à fournir – amélioration des informations à fournir ;
- Amendements aux normes IAS 32 et IAS 1, Instruments financiers – Présentation : Instruments financiers remboursables au gré du porteur ou en cas de liquidation ;
- IFRS 7, Informations à fournir sur les instruments financiers, applicable pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007 ;
- IFRS 8, Secteurs opérationnels ;
- IFRIC 10, Dépréciation de certains actifs et comptes intermédiaires, interprétation entrée en vigueur pour les exercices annuels ouverts à compter du 1^{er} novembre 2006 ;
- IFRIC 12, Accords de concession de services applicable suite à une concession accordée au Groupe ;
- IFRIC 15, Accords pour la construction d'un bien immobilier : l'application de cette interprétation ne modifie pas le traitement comptable retenu par le Groupe pour les programmes de construction immobilière appliqué antérieurement à l'entrée en vigueur d'IFRIC 15.
- IFRS 16, Contrat de location
- IFRIC 4, Déterminer si un accord contient un contrat de location
- IFRS 15 : Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec les clients » au sein du groupe
- IFRS 9 : Instruments financiers
- IFRIC 23, Incertitude relative aux traitements fiscaux.

3.4.3. Diagnostic sur l'application des normes IFRS 15, IFRS 9, IFRS 16 et IFRIC 24 au sein du groupe Auto Hall

IFRS 15 - Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec les clients » au sein du groupe

Le Groupe a effectué un diagnostic de mise en place de la norme dès son entrée en vigueur pour l'exercice 2018. L'objectif étant de comptabiliser les produits de vente des biens et services pour un montant qui reflète le paiement que l'entité s'attend à recevoir en contrepartie de ces biens et services.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 30 JUIN 2026

اوطو هول
Auto Hall

L'analyse conduite par le groupe s'est articulée autour des 5 étapes suivantes :

Identification des contrats avec les clients : principalement la vente de matériels (neuf et occasion), de pièces de rechange, de SAV, location longue et courte durée. Le reste des prestations de services s'annulent en consolidation.

Identification des différentes obligations de performance distinctes du contrat

Détermination du prix de la transaction : Il correspond au montant de la rémunération à laquelle s'attend l'entité à avoir droit, en échange des produits fournis aux clients. Nous notons l'absence de toute composante optionnelle dans les contrats et pratiques commerciales du groupe ainsi que l'absence de toute composante de financement (délai de paiement dépassant 12 mois).

Affectation du prix de la transaction aux différentes obligations de performance

Comptabilisation du chiffre d'affaires lorsque les obligations de performance sont satisfaites : Il s'agit de la date de transfert de contrôle du matériel/pièce ou réalisation du service SAV.

L'analyse des différents produits des activités ordinaires du groupe n'a pas relevé de sujets nécessitant des retraitements spécifiques relatifs à l'IFRS 15.

IFRS 9 – Instruments financiers

Le groupe a effectué un diagnostic de mise en place de la norme dès son entrée en vigueur pour l'exercice 2018. L'objectif étant de définir de nouvelles règles en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation du risque de crédit des actifs financiers et de comptabilité de couverture en conformité avec les dispositions de la norme.

Analyse IFRS 9 chez les entités du périmètre de consolidation (Hors fonds de titrisation FT Mobility)

Classement des actifs/passifs financiers

La classification des actifs financiers en norme IFRS 9 prend en compte le modèle économique de l'entité pour la gestion des actifs financiers et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif. Ce volet n'a pas d'impact significatif pour le Groupe Auto Hall (hors fonds de titrisation FT Mobility) compte tenu des éléments suivants :

- L'essentiel des actifs/passifs financiers génèrent des flux de trésorerie qui sont uniquement le remboursement du principal et des intérêts sur le principal restant dû (prêts au personnel, créances étatiques, créances clients, avances fournisseurs, etc) et donc sont évalués au coût amorti,
- Le groupe ne dispose pas d'actifs financiers disponibles à la vente (titres non consolidés) dont la juste valeur passera en résultat plutôt qu'en réserves (ancienne norme).

Dépréciation

Les règles actuelles de provisionnement des créances clients du groupe (hors FT Mobility) sont rigoureuses. En effet, elles sont basées sur un mélange de règles statistiques et de l'état d'avancement des procédures judiciaires.

Toutefois, le modèle actuel est basé sur les pertes avérés et ne tient pas compte des pertes attendues à l'initiation introduites par l'IFRS 9. Pour ce faire, le nouveau modèle prend en compte l'ensemble des événements passés, présents, ainsi que les conditions économiques futures afin d'estimer les pertes. La perte de crédit attendue (Expected Credit Loss) est définie comme la valeur actuelle des insuffisances de paiement futur calculée sur une base probabilisée.

L'analyse du volet de dépréciation des créances (clients essentiellement) se présente comme suit :

Le groupe n'offre pas de crédit.

La cartographie des clients du groupe se compose essentiellement des établissements de crédit, organismes publics, compagnies d'assurances et des loueurs. Il s'agit d'une population avec un risque faible de solvabilité.

Les provisions pour dépréciation des créances comptabilisées correspondent à des risques de solvabilité de clients identifiés et sont supportées par des actions en justice. Elles ne traduisent pas un risque de crédit lié au chiffre d'affaires, d'où le fait de ne pas les intégrer dans le calcul de la perte probable.

Le suivi des pertes sur créances sur les 4 derniers exercices ne permet pas de dégager un taux élevé ou significatif pour le groupe.

À la lumière de ce qui a été exposé ci-dessus, le volet dépréciation ne nécessite pas un retraitement spécifique chez le Groupe Auto Hall (hors FT Mobility) pour se conformer à la norme IFRS 9.

Ce travail de simulation est mené à l'occasion de chaque arrêté pour suivi et actualisation.

Volet couverture

Le Groupe procède à la couverture d'une partie de ses achats stratégiques en devise à travers des contrats d'achats classiques à terme.

Sous l'IAS 39, les instruments dérivés étaient comptabilisés en juste-valeur, et leur variation en résultat. Ce même modèle sera retenu en IFRS 9.

Analyse IFRS 9 chez FT Mobility

La norme IFRS 9 introduit :

- Un nouveau modèle de classification et d'évaluation des instruments financiers ;
- Un nouveau modèle de dépréciation, prospectif, fondé sur les « pertes attendues » ;
- Une comptabilité de couverture simplifiée et alignée sur la gestion des risques des entités ;
- La norme IFRS 9 ne prévoit pas de changement de classification des passifs financiers par comparaison à IAS 39.

Classification :

Selon la norme IFRS 9, il existe 3 catégories de classification pour les instruments financiers.

Il est à noter que l'analyse du modèle de gestion et les critères SPPI est primordiale dans le choix de la classification des instruments financiers.

- Coût amorti.
- Juste valeur par le biais du compte de résultat (JVR).
- Juste valeur par le biais d'autres éléments du résultat global (JVOCI).

Instruments de dette :

La norme distingue trois modèles économiques selon l'objectif de détention des actifs financiers :

- HTC – Held to collect : détention uniquement pour encaisser des flux de trésorerie contractuels ;
- HTC&S – Held to collect & sale : détention pour encaisser des flux de trésorerie contractuels et vendre les actifs financiers ;
- Autres/HFS – Held for sale : détention dans le cadre d'aucun des deux modèles économiques précédents.

Instruments de capitaux propres :

Deux catégories sont prévues par la norme pour les investissements dans des instruments de capitaux propres :

- Actifs financiers à la juste valeur par résultat (JVR) ;
- Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (JVOCINR).

À noter, que pour les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables, seuls les dividendes seront comptabilisés en résultat.

Évaluation :

Actifs au coût amorti

Les actifs financiers évalués au coût amorti sont évalués à leur juste valeur comptabilisée initialement, y

compris les coûts de transaction directement imputables à l'opération ainsi que les commissions liées à la mise en place des crédits :

- Diminué des remboursements en principal ;
- Majoré ou diminué des cumuls d'amortissement avec la méthode du taux d'intérêt effectif ;
- Diminué des dépréciations et des pertes d'irrécouvrabilité.

Actifs à la juste valeur par résultat

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat sont évalués à leur juste valeur. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie ne fait pas objet de dépréciation.

Actifs à la juste valeur par capitaux propres

Les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres sont évalués à leur juste valeur. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres recyclables.

Actifs et passifs financiers - Dépréciation

La phase 2 de la norme IFRS 9 propose un nouveau modèle de dépréciation qui se base sur l'estimation des « Pertes attendues », en intégrant des données prospectives afin d'apprécier les probabilités de défaut.

Elle concerne les instruments financiers tels que les placements de trésorerie, les prêts et les engagements hors bilan donnés à la clientèle ainsi que les titres et les instruments financiers à la JV par capitaux propres recyclables (JV OCI).

La nouvelle norme adopte une approche à 3 stages (Buckets) : L'affectation des actifs aux buckets est basée sur l'existence d'une dégradation significative du risque de crédit depuis l'origination.

Bucket 1 : actifs financiers sans détérioration significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale.

Bucket 2 : actifs financiers présentant une détérioration significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale.

Bucket 3 : actifs financiers présentant une détérioration significative du risque de crédit et faisant face à des pertes encourues.

- Mesure de perte de crédit attendue Le nouveau modèle de dépréciation IFRS 9 se base sur le principe de l'ECL « Expected credit loss ». Il s'agit des pertes de crédit attendues sur les créances que l'entreprise s'attend à ne pas recouvrer, pondérées par la probabilité de survenance de ces pertes sur toute la durée de vie de l'instrument.

L'évaluation de l'ECL se base sur :

- Les circonstances en date d'arrêté (Point In Time) ;
- Le Forward Looking : prévisions macroéconomiques ;
- Les probabilités des scénarios réalisables.

Ces pertes de crédit attendues sont calculées de manière individualisée pour chaque exposition.

Le calcul de l'ECL se base sur 3 paramètres principaux :

- La Probabilité de Défaut (Probability of Default) : représente la probabilité qu'un emprunteur soit en défaut pour honorer ses engagements sur les 12 prochains mois ou à maturité ;
- La LGD (Loss Given Default) : représente la perte attendue en cas de défaut.

La LGD est calculée à partir des courbes de récupération des créances contentieuses et calibrée pour les créances non contentieuses par un historique de passage en contentieux tenant compte du taux de retour en sain.

Il s'agit du pourcentage moyen de perte sur l'exposition au moment du défaut, quelle que soit la date de survenance du défaut courant la durée du contrat.

- L'EAD (Exposure At Default) : représente le montant de l'exposition en cas de défaut en prenant en considération les remboursements par anticipation soit sur les 12 prochains mois, soit à maturité résiduelle.

IFRS 16 - Contrats de location

Le 1^{er} janvier 2019, le groupe a adopté la norme IFRS 16 qui s'applique aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2019. Cette norme annule et remplace la norme IAS 17 « Contrats de location » et l'interprétation IFRIC 4 « Déterminer si un accord contient un contrat de location ».

Le groupe a appliqué la norme IFRS 16 de manière rétrospective en comptabilisant l'effet cumulatif de l'application initiale à la date de première application dans le bilan d'ouverture, sans retraitement des soldes comparatifs au 31 décembre 2018.

En l'absence de contrats de location antérieurement classés en tant que contrats de location simple, l'application de la norme IFRS 16 n'a pas eu des impacts significatifs sur les capitaux propres d'ouverture du Groupe au 31 décembre 2019.

IFRIC 23 - Incertitude relative aux traitements fiscaux

La norme IFRIC23 est applicable à compter du 1^{er} Janvier 2019. La norme IFRIC23 précise qu'un actif ou un passif fiscal est comptabilisé dans le cas d'une incertitude sur le traitement fiscal en matière d'impôt sur les sociétés. Si le groupe considère qu'il est probable que l'administration fiscale n'accepte pas le traitement qu'elle a choisi, celui-ci comptabilise une dette fiscale, et s'il estime probable que l'administration fiscale rembourse un impôt qui a déjà été payé, il comptabilise un actif fiscal. Les actifs et passifs fiscaux relatifs à ces incertitudes sont estimés au cas par cas et indiqués au montant le plus probable, ou la moyenne pondérée des divers résultats considérés.

Les dispositions de l'interprétation IFRIC 23 sont appliquées par le Groupe Auto Hall au 1^{er} janvier 2019 de manière rétrospective. Les chiffres comparatifs de 2018 n'ont pas été retraités. L'analyse réalisée au vu de cette interprétation a conduit le groupe à augmenter sa provision fiscale de 8 035 KMAD, en contrepartie des capitaux propres d'ouverture au 31 décembre 2019.

NOTE 4. ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU COURS DE LA PÉRIODE

4.1. Acquisitions et création

Néant

4.2. Cessions

Néant.

NOTE 5. INFORMATIONS SECTORIELLES

5.1. Niveaux d'information sectorielle

Le premier niveau d'information sectorielle retenu par le Groupe Auto Hall est le secteur d'activité, Le second est le secteur géographique.

5.1.1. Premier niveau d'information sectorielle : Secteurs d'activités

Activité 1 : Véhicules industriels de marque Fuso

Activité 2 : Voitures particulières et véhicules utilitaires légers de marque Ford, Mitsubishi, Nissan, Opel, DFSK et FCA.

Activité 3 : Matériels agricoles de marque New Holland

Activité 4 : Matériels industriels de marque Case et FPT

Activité 5 : Services après-vente et autres prestations

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 30 JUIN 2026



اوتو هول
Auto Hall

BILAN ACTIF		
ACTIF (En dirhams)	30 juin 2026	31 décembre 2025
Good will	11 074 109,46	22 148 218,93
Immobilisations incorporelles	54 572 960,22	54 887 415,23
Immobilisations corporelles	2 032 939 913,45	2 122 121 908,77
Autres instruments financiers	1 367 419 478,93	884 946 488,56
Impôts différés Actif	29 664 724,59	25 722 511,31
ACTIFS NON COURANTS	3 495 671 186,64	3 109 826 542,81
Stocks	1 622 158 199,57	1 639 687 550,57
Comptes clients	958 285 832,43	849 807 320,87
Autres créances d'exploitation	567 180 200,26	486 954 781,97
Trésorerie et équivalents de trésorerie	440 342 258,80	397 798 873,12
ACTIFS COURANTS	3 587 966 491,06	3 374 248 526,53
TOTAL ACTIF	7 083 637 677,70	6 484 075 069,34

BILAN PASSIF		
PASSIF (En dirhams)	30 juin 2026	31 décembre 2025
Capital social	502 945 280,00	502 945 280,00
Prime d'émission	251 021 566,80	251 021 566,80
Réserves consolidées	589 463 976,63	592 176 594,77
Résultats consolidés de l'exercice	64 812 881,31	99 832 376,79
Capitaux propres part groupe	1 408 243 704,74	1 445 975 818,36
Intérêts minoritaires		
CAPITAUX PROPRES	1 408 243 704,74	1 445 975 818,36
Autres passifs non courants	1 909 478 189,55	1 399 132 266,83
Impôts différés Passif	166 217 751,96	164 787 962,95
PASSIFS NON COURANTS	3 483 939 646,25	3 009 896 048,14
Dettes fournisseurs	571 961 581,98	932 862 985,79
Autres passifs courants	492 178 357,67	420 220 718,15
Autres passifs financiers à court terme	2 535 558 091,79	2 121 095 317,26
PASSIFS COURANTS	3 599 698 031,44	3 474 179 021,20
TOTAL PASSIF	7 083 637 677,70	6 484 075 069,34

COMPTE DE RÉSULTAT		
(En dirhams)	30 juin 2026	31 décembre 2025
Chiffre d'affaires	3 344 226 699,45	2 677 544 850,14
Coût des biens vendus	2 721 792 354,77	2 174 143 733,06
Charges externes	138 478 264,75	110 334 011,76
Charges de personnel	157 928 236,49	135 932 699,36
Impôts et taxes	30 918 578,43	15 330 332,71
Dotation d'exploitation	156 961 985,81	131 784 739,52
Reprise d'exploitation	34 040 008,38	11 290 665,46
Autres produits	89 654 304,80	52 611 179,60
Autres charges	87 140 809,56	38 891 208,58
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	174 700 782,82	135 029 970,22
Produits financiers	54 186 534,83	48 682 227,01
Charges financières	119 647 668,51	94 275 556,79
RÉSULTAT FINANCIER	-65 461 133,68	-45 593 329,78
RÉSULTAT CONSOLIDÉ AVANT IMPÔT	109 239 649,14	89 436 640,44
CHARGES D'IMPÔT	44 426 767,83	42 131 377,15
- Impôt exigible	46 345 211,37	35 110 503,77
- Impôt différé	-1 918 443,55	7 020 873,39
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ	64 812 881,31	47 305 263,28

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES							
(En milliers de dirhams)	Capital	Prime d'émission	Réserves consolidées	Résultat consolidé	Total Part du groupe	Intérêt minoritaire	Total
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2025	502 945	251 022	592 177	99 832	1 445 976		1 445 976
Dividendes			(100 589)		(100 589)		(100 589)
Affectation de résultat			99 832	(99 832)			
Résultat net de l'exercice				64 813	64 813		64 813
Autres Mouvements sur les capitaux propres			(1 956)		(1 956)		(1 956)
CAPITAUX PROPRES AU 30 JUIN 2026	502 945	251 022	589 464	64 813	1 408 244		1 408 244

TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE		
(En milliers de dirhams)	30 juin 2026	31 décembre 2025
FLUX DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION	-202 394	431 248
Résultat net consolidé	64 813	99 832
Dotations aux amortissements	119 637	220 338
Élimination des impôts différés	-1 918	7 619
Produits de cession des immobilisations corporelles	-81 459	-103 210
VNC sur cession d'actifs	68 073	71 047
Variation du besoin en fonds de roulement	-460 118	-28 834
Autres produits/charges non encaissables	6 374	4 564
Coût de l'endettement	82 204	159 892
FLUX DE TRÉSORERIE D'INVESTISSEMENT	-494 624	-380 738
Décassements liés aux acquisitions des immobilisations	-90 221	-392 314
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles	81 459	103 210
Variation des autres instruments financiers	-485 861	-91 634
Autres mouvements (GW&Autres Mvts)		
FLUX DE TRÉSORERIE DE FINANCEMENT	325 098	-79 713
Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice	-100 589	-100 589
Dividendes convertis en actions		
Remboursement des dettes de financement	-108 239	-109 429
Coût de l'endettement	-82 204	-159 892
Nouveaux emprunts	205 459	209 533
Titres de créances *	412 875	80 388
Autres	-2 204	276
Variation de trésorerie nette	-371 920	-29 203
Trésorerie d'ouverture	-1 723 296	-1 694 093
Trésorerie de clôture	-2 095 216	-1 723 296

* Titres émis par le fonds de titrisation

HDID & ASSOCIÉS
4, Rue Maati Jazouli (ex Rue Fricol)
Arta Casablanca
Maroc

Deloitte
Bd Sid Mohammed Benabdellah
Bâtiment C - Tour Ivoire 3 - 3^{ème} étage
La Marina
Casablanca
Maroc

GRUPE AUTO HALL

ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION INTERMEDIAIRE DES COMPTES CONSOLIDES AU 30 JUIN 2026

Nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de la société Auto Hall S.A et ses filiales (Groupe Auto Hall) comprenant l'état de la situation financière, l'état du résultat global, le périmètre de consolidation et une sélection de notes annexes au terme du semestre couvrant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2026. Cette situation intermédiaire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant 1 408 243 704,74 MAD, dont un bénéfice net consolidé de 64 812 881,31 MAD.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire des états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe Auto Hall, établis au 30 juin 2026, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Casablanca, le 28 septembre 2026

Les Commissaires aux Comptes

Mohamed HDID
Associé

Adnane FAOUZI
Associé

Communication Financière
Mise à disposition du Rapport Financier Semestriel
Le rapport financier semestriel d'Auto Hall est consultable sur :
<https://www.autohall.ma>